



# Nourrir nos ambitions



POLITIQUE BIOALIMENTAIRE  
2025-2035

## SOMMAIRE

# Cap sur 2035

Le secteur bioalimentaire regroupe un ensemble d'acteurs, de la terre et de la mer à la table : producteurs, pêcheurs, aquaculteurs, transformateurs, grossistes, détaillants, restaurateurs et autres services alimentaires. Ils sont appuyés de travailleurs, de conseillers et de professionnels de tous les horizons ainsi que des ministères et des organismes des gouvernements du Québec et du Canada. Ensemble, ils constituent les partenaires de la Politique bioalimentaire 2025-2035 – *Nourrir nos ambitions*.



Au cours des dernières années, la Politique bioalimentaire 2018-2025 a été un véhicule de choix pour faciliter la collaboration entre les partenaires et favoriser l'essor du secteur bioalimentaire. Les tensions géopolitiques, les changements climatiques, les avancées technologiques, la pression sur les ressources, l'évolution démographique et les préférences des consommateurs exigeront du secteur de s'adapter et seront autant d'occasions à saisir pour innover et se distinguer en vue de nourrir le Québec de demain. Avec la Politique bioalimentaire 2025-2035 – *Nourrir nos ambitions*, les partenaires unissent leurs efforts pour relever ces défis. Ils ont montré, à la suite des consultations réalisées, une forte volonté de contribuer à l'autonomie alimentaire, la prospérité et à la durabilité du secteur bioalimentaire québécois.

## Une vision collective :

**Un secteur engagé pour l'autonomie alimentaire, guidé par la prospérité ainsi que la durabilité et au cœur de l'économie, des régions et de la santé du Québec.**

## Deux leviers pour propulser le secteur :

L'**innovation** et la **collaboration** sont des leviers de développement, des outils permettant de s'adapter plus vite, d'anticiper les risques et d'aller au-devant des changements qui s'accroissent.

# Orientations – Objectifs et pistes d’action

La Politique comprend trois grandes orientations, qui se déclinent en douze objectifs et trente-six pistes d’action.



## Orientation 1 Renforcer la compétitivité du secteur sur les marchés d’ici et d’ailleurs

Cette orientation vise à développer un secteur qui se démarque grâce à des entreprises innovantes, productives, rentables et performantes, des entrepreneurs qui s’adaptent aux changements et développent des produits à valeur ajoutée, une chaîne d’approvisionnement robuste ainsi que des marchés diversifiés.

OBJECTIFS	PISTES D’ACTION
<b>1.1 Accroître la performance des entreprises et de la chaîne d’approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stimuler, dans les entreprises, les investissements visant à les rendre compétitives, innovantes et durables</li><li>• Soutenir l’amélioration de la productivité des entreprises</li><li>• Améliorer les pratiques de gestion des entreprises ainsi que l’offre d’accompagnement et de services-conseils</li><li>• Appuyer la concertation au sein des chaînes d’approvisionnement et des filières</li></ul>
<b>1.2 Améliorer l’environnement d’affaires des entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire la charge réglementaire et administrative des entreprises</li><li>• Assurer une veille sur l’équivalence des normes dans le commerce international</li><li>• Assister les entreprises dans la gestion des risques</li></ul>
<b>1.3 Élargir l’offre de produits locaux distinctifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir le développement d’aliments à valeur ajoutée</li><li>• Accompagner les entreprises dans l’amélioration de la qualité nutritive des aliments transformés</li><li>• Favoriser l’implantation de systèmes de salubrité et de traçabilité tout au long de la chaîne d’approvisionnement</li></ul>
<b>1.4 Diversifier les marchés locaux et hors Québec</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appuyer les entreprises dans le développement du marché québécois</li><li>• Favoriser l’achat local et l’identification des aliments</li><li>• Faciliter les échanges commerciaux sur le marché canadien</li><li>• Accompagner les entreprises dans le développement et la diversification de leurs marchés internationaux</li></ul>



## Orientation 2

# Valoriser le potentiel du territoire et des acteurs bioalimentaires

Cette orientation vise à valoriser les atouts de chaque territoire, soit des entrepreneurs et des travailleurs qualifiés et créatifs, des terres agricoles protégées et des ressources marines préservées, des filières innovantes et en croissance de même qu'une jeunesse entrepreneuriale dynamique.

OBJECTIFS	PISTES D'ACTION
<b>2.1 Protéger et valoriser les terres agricoles et les ressources marines</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser la protection et l'accès aux terres agricoles</li><li>• Appuyer le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales dans un souci de protection des ressources</li></ul>
<b>2.2 Faciliter l'accès aux aliments et le rapprochement avec les consommateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Valoriser les savoir-faire des entrepreneurs et des régions</li><li>• Offrir un environnement d'affaires favorable à l'agriculture de proximité</li><li>• Appuyer le développement de la littératie alimentaire et de la confiance des consommateurs</li><li>• Favoriser l'accès aux aliments sur tout le territoire et pour l'ensemble de la population</li></ul>
<b>2.3 Développer l'offre de produits qui font la fierté des régions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir le développement des filières à potentiel de croissance</li><li>• Encourager la concertation régionale et le dynamisme des entreprises en région</li></ul>
<b>2.4 Favoriser l'entrepreneuriat ainsi que l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'établissement de jeunes entrepreneurs et le transfert d'entreprises</li><li>• Soutenir l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre locale en priorité</li><li>• Améliorer en continu l'offre de formation et le développement des compétences</li></ul>



## Orientation 3

# Intensifier les pratiques durables et la réponse aux changements climatiques

Cette orientation vise à appuyer des entreprises responsables qui se préoccupent de la santé, de l'environnement, des humains et des animaux ainsi que des entrepreneurs qui préservent les ressources et la biodiversité, et qui sont engagés pour s'adapter aux changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

OBJECTIFS	PISTES D'ACTION
<b>3.1 Accélérer la transition vers des pratiques favorables à l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les entreprises dans l'adoption de pratiques d'agriculture durable</li><li>• Favoriser l'adaptation de pratiques de pêches et d'aquaculture durables</li><li>• Stimuler le développement de pratiques responsables en transformation alimentaire</li></ul>
<b>3.2 Appuyer la lutte contre les changements climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appuyer le secteur dans ses efforts d'adaptation aux changements climatiques</li><li>• Appuyer les entreprises dans leurs efforts visant à réduire les émissions de GES</li><li>• Favoriser la transition énergétique des entreprises bioalimentaires</li></ul>
<b>3.3 Optimiser la gestion de l'eau et des matières résiduelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'adoption de pratiques qui sont bénéfiques pour la qualité et la disponibilité de l'eau</li><li>• Soutenir les efforts visant à réduire ou à réutiliser les matières résiduelles et à diminuer les pertes et le gaspillage alimentaires</li></ul>
<b>3.4 Améliorer la santé et le bien-être des animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter la mise en place d'initiatives visant la prévention des maladies animales</li><li>• Collaborer pour une gestion intégrée des urgences sanitaires</li><li>• Soutenir la mise en œuvre des pratiques et des modes d'élevage durables</li></ul>

# Ambitions – Cibles et indicateurs

Trois ambitions sous-tendent la Politique et feront l'objet d'un suivi au cours des 10 prochaines années. Elles constituent des repères concrets pour maintenir le cap vers 2035 et guider les actions et les ressources à déployer.

## Ambition 1 Accroître l'autonomie alimentaire du Québec

L'autonomie alimentaire du Québec implique de produire davantage ici pour répondre aux besoins de la population tout en respectant la capacité des écosystèmes.

### L'autonomie alimentaire, c'est :

- Une chaîne d'approvisionnement robuste et résiliente;
- Des producteurs, des pêcheurs et des aquaculteurs qui offrent des aliments de qualité répondant aux attentes et aux besoins des consommateurs d'ici;
- Des entrepreneurs bioalimentaires qui innovent et développent des produits distinctifs à valeur ajoutée;
- Des chefs qui valorisent les aliments d'ici dans leurs menus;
- Des détaillants qui rendent accessible aux consommateurs une diversité d'aliments québécois;
- Des consommateurs et des institutions publiques qui privilégient les aliments du Québec dans leurs achats;
- Des régions et des communautés autochtones qui s'appuient sur des systèmes alimentaires adaptés à leurs réalités pour nourrir leur population.

### Les indicateurs retenus

Quatre indicateurs clés de l'autonomie alimentaire fourniront un portrait nuancé de la présence et de l'évolution des produits alimentaires québécois dans le panier des consommateurs :

- Contenu québécois<sup>1</sup>;
- Part des achats alimentaires des détaillants et des services alimentaires du réseau HRI (hôtellerie, restauration et établissements institutionnels privés et publics) provenant de fournisseurs du Québec<sup>2</sup>;
- Degré d'autoapprovisionnement alimentaire<sup>3</sup>;
- Confiance des consommateurs à l'égard des aliments.

1 Le contenu québécois réfère à la part de la valeur ajoutée par les travailleurs et les entreprises d'ici dans les produits alimentaires vendus au Québec. Il était estimé à 39,6 milliards de dollars en 2024.

2 La part des achats alimentaires des détaillants et des services alimentaires du réseau HRI provenant des fournisseurs du Québec était estimée à 51 % en 2024.

3 Le degré d'autoapprovisionnement alimentaire réfère à la capacité du Québec à répondre à ses besoins alimentaires avec sa production.

## Ambition 2

# Développer un secteur bioalimentaire prospère et durable

La Politique aspire à faire du bioalimentaire un secteur prospère et durable, capable de relever les défis économiques, sociaux et climatiques d'aujourd'hui et de demain.

### Les cibles retenues

Sept cibles permettront de fournir un portrait mesurable de la progression de la prospérité et de la durabilité du secteur :

- Investissements : ajouter 25 milliards de dollars (G\$) d'investissements réalisés par les entreprises agricoles, de pêches, aquacoles et de transformation alimentaire du Québec;
- Productivité : augmenter la productivité de 1 \$ de produit intérieur brut réel par heure travaillée, en moyenne annuelle, dans les secteurs de la production agricole (cultures et élevage) et de la fabrication d'aliments au Québec;
- Exportations : diversifier les marchés et atteindre 15 G\$ en exportations bioalimentaires internationales;
- Qualité nutritive: améliorer de 10 % l'offre d'aliments transformés de bonne qualité nutritive;
- Protection du territoire agricole : viser zéro perte nette de superficies situées en zone agricole et présentant un bon potentiel, soit celles appartenant aux classes de sol 1 à 4 et de celles classées organiques;
- Réduction des GES : diminuer de 15 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur;
- Développement durable : accroître de 20 % les superficies biologiques ou faisant l'objet d'une certification axée sur le développement durable.

---

## Ambition 3

# Accélérer l'innovation dans le secteur bioalimentaire

L'innovation constitue un levier permettant de prospérer, de créer de la valeur et de répondre aux attentes des consommateurs en matière d'environnement et de santé.

### L'indicateur retenu

Un indicateur permettra de suivre plus spécifiquement l'innovation des entreprises :

- Proportion d'entreprises ayant intégré un de ces quatre types d'innovations : produit, procédé, activité de commercialisation ou organisationnelle.

Au Québec, 73 % des entreprises de fabrication d'aliments et 57 % des entreprises des secteurs de l'agriculture et des pêches ont réalisé au moins une innovation.

# Mise en œuvre

La responsabilité partagée des partenaires de la Politique implique l'innovation dans toutes ses facettes, la collaboration, la concertation et la contribution de tous. Les partenaires ont leur rôle à jouer dans la mise en œuvre et la réussite des actions liées à la Politique.

La Politique s'appuiera notamment sur:

- Deux plans de mise en œuvre quinquennaux et le déploiement de mesures phares;
- Le suivi des cibles et des indicateurs;
- Des rencontres annuelles avec les partenaires.

## Documents à consulter



[Politique bioalimentaire 2025-2035 –  
Nourrir nos ambitions](#)



[Tableau synoptique](#)